



Municipalité de Saint-Norbert séance ordinaire du 11 février 2014

*Municipalité
de St-Norbert*

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenuemardi le 11 février 2014 à 20 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Guy Paradis
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc
	Lise L'Heureux
	Annie Boucher
Messieurs le conseillers	Yvon Laporte
	Claude Thouin
	Jocelyn Denis

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Guy Paradis.

Est aussi présente, madame Lucie Poulette, Directrice générale, secrétaire/trésorière par intérim.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

La séance est ouverte par un moment de réflexion suggéré par monsieur le Maire.

2.- (14-02-185) ENGAGEMENT DE MADAME LUCIE POULETTE DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECÉTAIRE TRÉSORIÈRE:

- CONSIDÉRANT** que madame Lucie Poulette est en remplacement de Madame Martine Laberge depuis le 21 mai dernier;
- CONSIDÉRANT** qu'un contrat de travail a été remis à madame Poulette lundi le 10 février 2014;
- CONSIDÉRANT** que madame Poulette désire analyser les clauses du contrat afin de prendre une décision éclairée;

Il est proposé par monsieur Claude Thouin,
Appuyé par monsieur Yvon Laporte,
Et résolu à l'unanimité,

De prolonger l'engagement de madame Lucie Poulette au poste de directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim jusqu'au 11 mars 2014 et voir à son engagement à cette date.

3.- (14-02-186) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Jocelyn Denis,
Appuyé par Claude Thouin, et résolu à l'unanimité;

D'accepter l'ordre du jour suivant;

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lucie Poulette
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2014.
5. Conciliation bancaire au 31 janvier 2014
6. Comptes à approuver et à payer
7. Taxes retards
8. Engagement d'une personne pour aider la directrice générale
9. Engagement temporaire de Stéphane Brassard
10. Facture matières résiduelles St-Cléophas
11. Demande de M. Patrick Morel/9231-9250 Québec inc.

- 12. Mesure de boue de fosses septiques
- 13. Demande pour le 4021, Chemin du Lac
- 14. Correspondance
- 15. Divers :
- 16. Période de question
- 17. Clôture

4.- **(14-02-187) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014 :**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2014, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par madame Lise L'Heureux;
Appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2014 soit approuvé.

5.- **CONCILIATION BANCAIRE :**

Le dépôt de la conciliation bancaire au 31 janvier 2014 pour un solde de 122 364.22\$.

6.- **(14-02-188) COMPTES À APPROUVER ET À PAYER:**

Une liste des comptes à approuver et à payer a été fournie à tous les membres du conseil avant la séance, cette liste est disponible pour consultation au bureau et les membres du conseil en dispensent la transcription au présent procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par madame Annie Boucher,
Appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité

D'approuver les dépenses totalisant :	<u>141 979.73 \$</u>
Se détaillant comme suit :	
Salaires et avantages sociaux :	16 820.01 \$
Comptes prélevés automatiquement	709.89 \$
Autres dépenses :	124 449.83 \$

7.- **(14-02-189) LISTES DES TAXES 2013 NON PAYÉES :**

CONSIDÉRANT que d'après l'article 1022 du code municipal, le secrétaire trésorier est tenu de préparer l'état des taxes impayées pour le présenter à une session ordinaire;

CONSIDÉRANT que la liste soumise au conseil est celle des taxes de l'année 2013;

CONSIDÉRANT que tous les comptes inférieurs à 100,00 \$ ne recevront qu'un simple rappel amical;

CONSIDÉRANT que sur demande du conseil, cette liste doit être envoyée à la Municipalité Régionale de Comté de D'Autray;

CONSIDÉRANT que ces personnes seront avisées par lettre recommandée des procédures qui suivront si elles

n'acquittent pas leur compte dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
appuyé par madame Annie Boucher,
et résolu à l'unanimité,

que cette liste soit envoyée à la Municipalité Régionale de Comté de d'Autray le 20 mars 2014 en prévision de la vente pour non paiement des taxes qui se tiendra le 12 juin 2014.

8.- (14-02-190) ENGAGEMENT D'UNE PERSONNE POUR AIDER À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE:

CONSIDÉRANT que la directrice générale secrétaire trésorière par intérim est à sa première année de travail à ce poste;

CONSIDÉRANT que la directrice générale secrétaire trésorière par intérim a fait la demande au conseil d'avoir une aide;

CONSIDÉRANT que la directrice générale pourra avec cet aide, diminuer une partie du travail de secrétariat et se consacrer à la gestion, la planification et à la comptabilité;

CONSIDÉRANT que le conseil désire avoir une ressource qui pourra répondre aux services essentiels lors d'absence de la directrice générale secrétaire trésorières par intérim;

CONSIDÉRANT

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par madame Lise L'Heureux,
Appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité

De procéder à l'engagement de Madame Denyse Riquier, que son horaire sera flexible avec entente avec la directrice générale, que nous utiliserons ses services selon les besoins, que les tâches seront définies au fur et à mesure, que le salaire sera de 15.00\$ et que les normes du travail régira ses conditions de travail, que le conseil autorise Madame Denyse Riquier à percevoir les paiements de taxes.

9.- (14-02-191) ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE STÉPHANE BRASSARD :

Madame Annie Boucher, conseillère, déclare son intérêt.

CONSIDÉRANT que notre employé municipal a quitté pour un congé parental de 6 mois;

CONSIDÉRANT que nous avons engagé un nouvel employé pour son remplacement;

CONSIDÉRANT que cet employé est absent pour raison médicale;

CONSIDÉRANT que nous pensions que cet employé serait apte à travailler après quelques jours de maladie;

CONSIDÉRANT que nous devons effectuer les tâches urgentes tel que le déneigement`;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et le maire ont demandé à monsieur Brassard de nous donner une aide temporaire;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
appuyé par madame Jacynthe Leduc,

et résolu à l'unanimité

que monsieur Stéphane Brassard soit engagé de façon temporaire et sur appel, pour effectuer les travaux de déneigement et quelques travaux d'entretien en attendant que nous engagions une autre personne pour le remplacement de notre employé municipal pour un tarif horaire de 18.00\$ à titre d'employé temporaire sur appel.

10.- (14-02-192) FACTURE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR ST-CLÉOPHAS :

CONSIDÉRANT que nous avons conclu une entente avec la municipalité de Saint-Cléophas pour un de leurs contribuables;

CONSIDÉRANT que cette entente concerne le service d'enlèvement des matières résiduelles et de recyclage;

CONSIDÉRANT que ce montant a été déterminé au budget 2014;

CONSIDÉRANT que ce compte est payable dans un délai de 30 jours;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;
A appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité

Que le même montant que l'année 2013 soit facturé et que la facturation suivante à la municipalité de St-Cléophas soit acceptée :

➤ • 224,80 \$ pour l'enlèvement des matières résiduelles et de recyclage pour un de leurs contribuables.

11.- (14-02-193) DEMANDE DE MONSIEUR PATRICK MOREL/9231-9250 QUÉBEC INC. :

CONSIDÉRANT que 9231-9250 Québec inc., représenté par monsieur Patrick Morel opère Tap Mécanique, entreprise oeuvrant dans le domaine de la mécanique industrielle au 3994 Rang Ste-Anne sur le lot 3 449 875;

CONSIDÉRANT que cette entreprise est en pleine expansion et désire demeurer à Saint-Norbert;

CONSIDÉRANT que monsieur Morel désire agrandir sa bâtisse afin d'y inclure un espace pour ses bureaux;

CONSIDÉRANT que Monsieur Morel fera ses travaux en mai 2015;

CONSIDÉRANT que Monsieur Morel a fait livrer une roulotte afin de mettre temporairement ses bureaux jusqu'à la construction;

CONSIDÉRANT que monsieur Morel a fait une demande de permis d'agrandissement à notre inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que notre inspecteur est en analyse de ce permis;

CONSIDÉRANT qu'un constat d'infraction sera émis de la part de notre inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT que monsieur Morel nous a fait une demande par écrit l'autorisation d'utiliser cette roulotte jusqu'à l'agrandissement en mai 2015;

EN CONSÉQUENE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par monsieur Yvon Laporte ;
Appuyé par monsieur Claude Thouin;

et résolu à l'unanimité;

D'autoriser 9231-9250 Québec inc, représenté par Monsieur Patrick Morel a utiliser de façon temporaire une roulotte comme bureaux sur le lot 3 449 875 jusqu'en mai 2015.

12.- MESURE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES :

À revoir lors du prochain conseil, nous demanderons à monsieur Guy Fradette de la MRC de D'Autray de venir nous donner des informations à ce sujet :

13.- (14-02-194) DEMANDE POUR LE 4021 CHEMIN DU LAC :

CONSIDÉRANT que madame Grazia Difeo a fait une offre d'achat sur le 4021 Chemin du Lac;

CONSIDÉRANT que le lot 3 450 037 est en zone Aa;

CONSIDÉRANT que madame Difeo désire exploiter un chenil, ainsi qu'une pension-gardiennage de chiens et de chats;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ autorise un chenil sur ce lot et qu'une demande doit être faite pour toutes autres vocations;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par madame Lise L'Heureux,
Appuyé par madame Jacynthe Leduc,
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande de madame Grazia Difeo à la Commission de la protection du Territoire du Québec pour exploiter un chenil avec pension et gardiennage pour chiens et chats sur le lot 3 450 037..

14.- (14-02-195) CORRESPONDANCE :

Monsieur le maire fait mention de la correspondance reçue;

- Scouts Nord Joli = Demande d'aide financière, nous remettons déjà aux parents au niveau de notre politique sportive et culturelle.
- Cible Famille Brandon : Demande d'aide financière

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
Appuyé par madame Annie Boucher,

D'autoriser à Cible Famille Brandon une aide financière de 100\$ pour la fête de la famille du 10 mai prochain.

15.- DIVERS :

Madame Annie Boucher informe le conseil qu'un mot va paraître dans le journal Le Norbertois pour informer le changement d'orientation pour l'aide aux dineurs.

16.- PÉRIODE DE QUESTION :

Madame Annie Drapeau , interroge le conseil sur la nouvelle politique culturelle et sportive et sur le fait que l'aide aux dineurs à l'école Ste-Anne de St-Norbert a été abolie. Elle demande que pour 2015 une considération de la politique sportive et culturelle soit revue pour le hockey et les sports d'élite. Madame Drapeau suggère qu'on regarde pour une garderie scolaire pour les matins et après l'école, Monsieur le maire informe que ce n'est pas la responsabilité de la municipalité mais bien celle de la commission scolaire. Madame Annie Boucher explique l'aide qui a été proposée à l'école.

17.- (14-02-196) CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

L'Ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Yvon Laporte
Appuyé par madame Annie Boucher et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 21h 07.

Guy Paradis
Maire

Lucie Poulette
Directrice générale
Secrétaire/trésorière par intérim